

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Présents : Mme Myriam CHENAIS, M. Jean MANIN, Mme Linda DANIAULT, M. Daniel LE BOZEC, M. Philippe NARAS, Mme Laetitia KERVEGANT, M. Daniel COLLET, Mme Marie-France MANIN,
Absent ayant donné procuration : M. Matthieu QUENDO (pouvoir à Mme Myriam CHENAIS)
Absents excusés : Ms Jérôme DACQUAY et Erwan BEVAN
Secrétaire de séance : Mme Linda DANIAULT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE les tarifs de l'assainissement pour l'année 2026

De 0 à 30m³ : 1.20 euros

Supérieur à 30m³ : 2.40 euros

Abonnement : 60 euros

Auquel vient s'ajouter le coefficient de modulation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif en fonction de 3 coefficients :

Coeff axe autosurveillance : 0.300

Coeff axe règlementaire : 0.200

Coeff axe performances : 0.100

Soit un coefficient de modulation globale simulé de : 0.400 pour l'année 2026

Par 8 absences et 1 refus de vote pour manque d'information,

VOTE CONTRE

Le transfert de la compétence « assainissement collectif » à Roi Morvan Communauté à compter du 1^{er} janvier 2027

Le pacte de transfert joint en annexe

Les modifications statutaires liées au transfert de la compétence

AUTORISE Mme le maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

RENOUVELE la convention avec l'ALECOB pour la période 2025 2026 et 2027

PREND NOTE que la cotisation annuelle s'élèvera à 429.60 euros / an selon la population de référence définie au dernier recensement de l'INSEE

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention avec l'ALECOB et tout document s'y rattachant

PREVOIT la dépense au budget communal

REFUSE le remboursement d'une partie de la facture de travaux d'électricité sollicité par M. Jean-Laurent BERNARD, ancien gérant du commerce Le Persken.

Pour rappel ces travaux était relatif à l'installation d'un four à pizza, à la demande du gérant.

Le Maire, Myriam CHENAIS